

DPE - GC

CALENDRIER PREVISIONNEL MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2025

Toute diffusion ou modification (postes, calendrier) fera l'objet d'une information dans les écoles et sur l-prof

PHASE INFORMATIQUE

31 mars 2025	Diffusion de la note de service (IEN - Ecoles - PIA)
du 31 mars au 28 avril 2025 à midi	Saisie des vœux sur SIAM-I-Prof
14 avril 2025	Dossier au titre du Handicap : date limite de transmission PAR MAIL aux médecins de prévention du Rectorat (annexe 6)
28 avril 2025 à midi	Fermeture du serveur SIAM-I-Prof
28 avril 2025 à midi	Date limite de réception PAR MAIL des justificatifs pour les participations au titre du rapprochement de conjoint (RC), autorité parentale conjointe (APC), handicap RQTH (H)
29 avril 2025	Envoi des accusés de réception sur l-prof. Ces documents ont valeur informative et n'ont pas à être renvoyés à la DPE.
19 mai 2025	Envoi des barèmes
du 7 au 23 mai 2025	Commissions d'entretien pour postes spécifiques (postes signalés sur SIAM et listés en annexe 4)
23 mai 2025 à midi	Date limite de retour des signalements sur barèmes en désaccord
3 juin 2025 à 12h	Envoi du barème final
6 juin 2025	Résultats du mouvement sur le PIA (rubrique "AGAPE Arrêtés en ligne"), les enseignants doivent contacter leur école d'affectation
du 16 au 25 juin 2025	Commissions d'entretien pour postes spécifiques restés vacants à l'issue de la phase informatisée
1er juillet 2025	Titulaires remplaçants de secteur (TRS) : Attribution début juillet de la ou des fractions de postes complémentaires, les enseignants doivent contacter leur école d'affectation rapidement
2 juillet 2025	Résultats des affectations des PES, les PES doivent contacter leur école d'affectation rapidement
du 27 au 29 août 2025	Commissions d'entretien pour postes spécifiques restés vacants début juillet

PHASE MANUELLE

1er juillet 2025	Résultats de la phase manuelle - publication sur le PIA, les enseignants doivent contacter leur école d'affectation rapidement
------------------	---

Les procés verbaux d'installation, disponibles sur le PIA aux dates indiquées, devront être retournés avant le 12 septembre 2025 à l'IEN de circonscription (incidence sur le salaire)

FIN DES AFFECTATIONS

29 août 2025	Dernières affectations, les enseignants doivent contacter leur école d'affectation rapidement
--------------	--